



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

N° 02-19-20

La Commission scolaire des Draveurs adopte un budget équilibré pour l'année scolaire 2019-2020

Gatineau, le 3 juillet 2019 – À la séance du 27 juin dernier, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Draveurs a adopté un budget équilibré de près de 218 millions de dollars pour l'année scolaire 2019-2020.

Le budget 2019-2020 a été établi en fonction des règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) selon les priorités budgétaires de la Commission scolaire des Draveurs dans le but d'assurer un service éducatif de qualité à nos élèves. Ces priorités reflètent les orientations et les axes du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR).

Ce budget reflète également le réinvestissement annoncé par le gouvernement dans le réseau de l'éducation. Pour l'année scolaire 2019-2020, la Commission scolaire des Draveurs ouvrira deux nouvelles classes de maternelle 4 ans temps plein, celles-ci s'ajouteront aux cinq autres déjà en place. La Commission scolaire des Draveurs a également procédé à l'ajout de plusieurs postes de professionnels en service direct à l'élève.

Lors des prochaines années, la Commission scolaire des Draveurs continuera de développer des outils qui permettront de maintenir l'équilibre budgétaire tout en priorisant le maintien d'un haut niveau de rigueur et d'expertise dans un monde en constant changement.

La taxe scolaire 2019-2020

Le taux de taxe scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 est de 0,1204 \$ par 100 \$ d'évaluation. De plus, les revenus de la taxe scolaire, incluant la subvention d'équilibre budgétaire, se chiffrent à 42,5 millions de \$. La Commission scolaire des Draveurs rappelle à la population que le compte de taxe scolaire sera envoyé à partir du 5 juillet 2019.

-30-

Source : Mélissa Fortin, conseillère en communication
819 663-9221 poste 12108 / melissafortin@csdraveurs.qc.ca